

## **COMPTE RENDU Du Conseil d'Administration du CCAS du 28 septembre 2017**

**Etaient présents** : Mmes et Mrs : BOURGEOIS René, BAUMANN Brigitte, KUENEGEL Marie-Jeanne, LEGENDRE Gisèle, ROUX Lydie, TROMPETTE Evelyne, CUNY Francine, TESSIER Noël, JANDIN Véronique ; lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration** :

- Monsieur David SIMON qui donne procuration à Mme BAUMANN
- Monsieur BENSOUA Abdelnacer qui donne procuration à Mme LEGENDRE,

**Absents excusés** :

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Madame Brigitte BAUMANN est désignée pour remplir cette fonction.

### **Approbation**

Approbation du procès-verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 8 juin 2017.  
Aucune remarque orale ni écrite n'a été formulée.  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Décisions du Président**

Aucune décision du Président n'a été prise pendant la période.

### **Délibérations**

**N°1 - OBJET : Finances locales – subventions (7.5). Attribution d'une subvention à la MJC de Saint Nicolas de Port**

Monsieur le Président rappelle l'importance pour la vie locale de la contribution des associations à la mise en place d'aides et d'actions sociales sur le territoire.

Il informe d'une demande de subvention de 300 € de la MJC de Saint Nicolas de Port pour un projet intitulé « Actions Familles » pour lequel 5 familles varangévilloises participent.

Ce projet a pour objectif de développer des rencontres entre les familles pour renforcer les liens, favoriser le vivre ensemble, faciliter l'accès aux institutions et la participation à la vie locale avec pour priorité l'accueil de familles étrangères.

La subvention permettra de financer des cours de français, de proposer des loisirs de proximité et d'organiser un piquenique familial.

Les familles sont par ailleurs suivies par les maisons des solidarités et accompagnées dans leur fonction parentale.

M. le président propose d'octroyer une subvention de 200€ pour ce projet.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 200 € à la MJC de Saint Nicolas de Port pour le projet « actions familles »

Adopté à l'unanimité.